

Code de conduite

Groupe Sto

Version: 02b
Date: 01.01.2026

Avant-propos du conseil d'administration

Chers collègues,

Le groupe Sto s'est engagé à atteindre le succès financier, mais il combine cela avec le maintien du sens de la responsabilité sociale et le désir de protéger l'environnement. C'est un groupe qui met l'accent sur la qualité et qui opère à l'échelle internationale. Dans cette optique, il maintient un ensemble cohérent de normes sur la manière dont les employés de Sto doivent agir dans le monde entier, sur la base d'un code de conduite mondial.

Si nous voulons réussir et poursuivre ensemble notre mission "Construire avec conscience", il est essentiel que chaque employé du groupe Sto comprenne ce que ces normes signifient et agisse en étant conscient des quatre valeurs de la marque de l'entreprise : Proche, Expérimenté, Performant et Avancé.

Garantir le respect de cette approche est l'un des aspects les plus importants du travail que nous effectuons chaque jour. Nous devons maintenir et encourager une culture de la sincérité dans laquelle chaque employé a le sentiment d'être personnellement responsable de sa conduite dans le respect de la loi.

Ce code de conduite constitue un guide faisant autorité pour agir avec intégrité et doit être respecté par tous les employés du groupe Sto dans le monde entier. Il contient un résumé des principales législations et réglementations internes qui sous-tendent les bonnes manières de travailler avec des tiers dans un environnement professionnel, de traiter avec le public et d'interagir avec les collègues au quotidien.

Ce Code de conduite est conçu pour aider ses utilisateurs à prendre les bonnes décisions quant à la manière d'agir. Toutefois, il ne prétend pas être exhaustif et ne peut pas couvrir toutes les éventualités auxquelles les employés du groupe Sto peuvent être confrontés dans le cadre de leurs activités professionnelles. C'est pourquoi nous sommes également là pour vous fournir des informations complémentaires et vous aider à remplir vos obligations, si vous en avez besoin.

Nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre dévouement à Sto et pour votre contribution à la réalisation de nos objectifs.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

Rainer Hüttenberger
Directeur général
(CEO)

Jost Bendel
Directeur de la
technologie

Désirée Konrad
Directeur financier

Code de conduite

Responsabilité des entreprises

1. Interaction avec les clients

En tant qu'entreprise axée sur l'innovation, nous développons, produisons et commercialisons des produits et services innovants conçus pour apporter à nos clients des avantages réels. Nos clients ont un intérêt légitime à rester informés sur nos produits et services.

Nous nous efforçons de fournir ces informations en temps utile et de manière transparente. Par exemple, nous publions nos fiches techniques et nos fiches de durabilité sur notre site web.

2. Interaction avec les fournisseurs et les prestataires de services

Nous respectons des normes élevées en matière de performance et de durabilité dans toutes nos activités commerciales. Il en va de même pour les relations que nous entretenons avec nos fournisseurs et prestataires de services, et pour ce que nous attendons d'eux. Comme ils nous aident à réaliser notre croissance durable et notre succès, ils sont des acteurs essentiels de notre activité.

Toutes les relations que nous entretenons avec nos fournisseurs et prestataires de services sont fondées sur des normes élevées de qualité des produits et services fournis, ainsi que sur la disponibilité, des prix compétitifs, une adéquation maximale, la durabilité et l'intégrité.

Les attentes de Sto à l'égard de ses fournisseurs sont consignées dans le code de conduite des fournisseurs et doivent être respectées.

3. Travail des enfants, travail forcé et droits de l'homme

Les enfants ont le droit de grandir dans un environnement où ils peuvent jouer et apprendre, et non dans un environnement où ils seront exploités comme une main-d'œuvre bon marché et asservie. Forts de cette conviction, nous nous opposons catégoriquement au travail et à l'exploitation des enfants et nous respectons la législation dans ce domaine, sans exception.

Nous sommes fermement opposés au travail forcé sous toutes ses formes et nous nous en dissocions. Nous nous engageons à veiller à ce que chaque employé de notre chaîne de valeur soit en mesure d'effectuer son travail volontairement, sans menace de violence ou d'autres circonstances négatives.

Non seulement nous respectons et soutenons les droits de l'homme internationalement reconnus, mais nous nous sommes également engagés à observer et à faire respecter les dix principes du Pacte mondial des Nations unies.

Nous considérons la protection des droits de l'homme comme un aspect essentiel de la responsabilité que nous assumons en tant qu'entreprise, et notre engagement envers ce principe est documenté dans notre déclaration de politique générale sur les droits de l'homme.

4. Dons et parrainage

Nous sommes conscients de la responsabilité que nous avons à l'égard des questions sociétales et environnementales, et qu'il est essentiel de s'en acquitter pour assurer la réussite de l'entreprise à long terme. Dans cette optique, nous cherchons à établir un dialogue avec différents groupes et utilisons pour ce faire une série de plateformes et d'opportunités. Cela inclut les dons que nous faisons et notre approche cohérente et transparente du parrainage de causes politiques.

Lorsque nous nous engageons avec des partis et des groupes d'intérêt dans la sphère politique, nous estimons qu'il est de notre devoir de maintenir une position neutre. Dans toutes nos activités de donation et de parrainage - telles que le financement de partis, d'organisations politiques, d'élus et de candidats à des fonctions politiques - nous veillons à respecter à la fois la législation et les réglementations internes. En tant qu'entreprise, nous faisons des dons sur une base purement volontaire et n'attendons aucun avantage en retour. Nous sommes tenus de respecter les conditions relatives à l'approbation des dons, à la présentation d'une documentation complète et à la déductibilité fiscale.

Nos produits et services

5. Protection de l'environnement, protection du climat, protection des ressources, gestion durable et économie circulaire

Depuis plus de 60 ans, nous améliorons la vie des gens dans l'environnement bâti. La vision à long terme de nos fondateurs et la stabilité de notre actionnariat nous ont permis de rester fidèles à notre vision. C'est pourquoi nous pensons que le développement durable est l'un des piliers de notre philosophie d'entreprise, et qu'il fait partie intégrante de nos principes directeurs. En tant que l'une des bases sur lesquelles notre groupe exerce ses activités, le développement durable est également un élément fondamental de notre modèle. Aborder les défis financiers, sociétaux et écologiques dans une perspective holistique nous permet de cultiver des valeurs à long terme.

La protection de l'environnement et du climat est l'une de nos principales priorités. Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable, nous adoptons une approche proactive pour utiliser des technologies et des méthodes nouvelles, plus durables et plus respectueuses de l'environnement, et nous nous efforçons de réduire au minimum notre impact sur l'environnement.

Nous voulons adopter une approche responsable de l'utilisation et de l'approvisionnement des ressources naturelles (eau, énergie, matériaux et terrains) dans le processus de fabrication et de vente de nos produits et services. Chacun de nos employés est appelé à faire sa part pour protéger l'environnement dans les domaines pour lesquels il est responsable et capable d'agir. Nos efforts vont au-delà du respect des normes légales et s'étendent à notre engagement volontaire en faveur des normes de gestion de l'environnement et de l'énergie telles que les normes ISO 14001 et 50001.

6. Information et communication

Nous fournissons toujours des informations véridiques sur nos produits et services. Des informations incorrectes ou trompeuses peuvent nuire non seulement à notre réputation, mais aussi à celle de nos clients - ce que nous considérons comme inapproprié et tout à fait contraire à nos principes.

L'intégrité chez Sto

7. Concurrence et droit de la concurrence

Le droit de la concurrence vise à protéger le libre marché. Il interdit les pratiques commerciales destinées à empêcher, limiter ou fausser la concurrence, ou qui ont cet effet. Les accords de fixation des prix ou la répartition des segments de marché ou des clients sont des exemples de pratiques susceptibles d'avoir cet effet.

Nous respectons les règles d'une concurrence loyale et ouverte et ne concluons aucun accord susceptible d'affecter la concurrence ou les consommateurs d'une manière contraire à ces règles.

8. Corruption, pots-de-vin, cadeaux et invitations

Il est interdit aux employés et aux partenaires commerciaux de Sto d'accorder ou de promettre des avantages indus - tels que l'attribution de nouvelles commandes ou le maintien de commandes existantes - à des personnes ou à des organisations, que ce soit directement ou indirectement. En outre, il leur est interdit de demander ou d'accepter des avantages de cette nature. Les avantages déloyaux comprennent les remises inadmissibles, les pots-de-vin, les dessous-de-table et les paiements occultes. Les avantages déloyaux peuvent concerner n'importe quel bien, y compris les paiements, les repas, les cadeaux, les offres de divertissement, les frais de voyage et les accords fictifs.

Ces principes s'appliquent à toutes les transactions commerciales publiques et privées dans lesquelles Sto est impliqué dans le monde entier. De nombreux pays disposent de lois et de réglementations strictes en matière de corruption et d'avantages déloyaux, qui peuvent donner lieu à des actions pénales et privées à l'encontre de Sto et des personnes impliquées.

9. Contrôles des exportations

Tous les employés qui s'occupent d'activités liées au commerce extérieur doivent s'abstenir de participer à des transactions qui sont considérées comme inadmissibles par les réglementations nationales ou internationales en matière de contrôle des exportations.

Avant de nouer une relation d'affaires avec un nouveau partenaire commercial, les employés doivent s'assurer qu'il n'est pas inscrit sur une liste nationale ou internationale de parties sanctionnées. Avant de traiter une exportation de marchandises commerciales ou non commerciales, de logiciels ou de technologies, physiquement ou électroniquement, les employés doivent s'assurer que l'article en question n'est pas contrôlé et ne nécessite pas de licence d'exportation de la part des autorités. Certaines destinations font l'objet de contrôles exhaustifs du commerce extérieur, c'est-à-dire d'embargos ou de sanctions, et doivent faire l'objet de vérifications supplémentaires avant d'être traitées.

10. Impôts

Sto est présent dans le monde entier. Nous voulons maintenir notre réputation de contribuable équitable et respecté dans les pays où nous opérons. Nous sommes tenus de respecter les dispositions fiscales de tous les pays dans lesquels nous opérons. Cela inclut les réglementations fiscales de toutes sortes - dans notre cas, en particulier celles relatives à la taxe sur les bénéfices et à la taxe sur la valeur ajoutée.

Sto est respecté en tant que contribuable équitable. Les structures de Sto sont orientées vers ses objectifs commerciaux et n'ont pas été établies dans le but d'éviter les impôts. Sto n'utilise pas d'arrangements artificiels en rapport avec des paradis fiscaux ou des pays dotés d'une législation spéciale en matière de secret.

11. Protection des données

Nous utilisons une série de systèmes électroniques pour traiter, échanger et transférer des données entre les sociétés du groupe Sto et des tiers. L'interaction entre les personnes sur nos différents sites a augmenté, de même que l'ampleur de l'échange de données à caractère personnel. Cette tendance est exacerbée par l'utilisation de plus en plus répandue des méthodes modernes de télécommunication ainsi que des outils et plateformes électroniques.

Nous nous sommes engagés à respecter les normes de protection des données et nous mettons en place des mesures appropriées pour garantir que les données personnelles sont protégées contre l'accès non autorisé par des tiers et contre l'utilisation abusive.

Chaque fois que nous collectons et traitons des données à caractère personnel (telles que des informations sur les employés, les partenaires commerciaux, les clients et les fournisseurs), nous sommes tenus de le faire conformément à la législation sur la protection des données qui s'applique dans cette situation.

Politique sociale

12. Conditions de recrutement, conditions d'emploi et conditions de travail

Nous offrons à tous nos employés dans le monde entier un environnement de travail innovant, stimulant et axé sur la croissance. Notre politique sociale définit nos lignes directrices dans des domaines tels que le recrutement, la promotion, le développement de carrière et la rémunération.

Nous favorisons l'égalité des chances sur le lieu de travail parmi nos employés, qui sont recrutés et promus uniquement sur la base de leur expertise, de leurs compétences et de leurs performances. Nous respectons les lois nationales et les normes du travail en ce qui concerne la rémunération appropriée et la durée maximale du travail, et nous veillons à ce que des conditions de travail équitables soient mises en place partout.

Nous visons à favoriser un environnement de dialogue permanent et ouvert avec tous nos employés et menons régulièrement une enquête mondiale auprès des employés, dans laquelle nous demandons un retour d'information honnête et anonyme sur les besoins et les attentes, dans le but d'identifier les domaines susceptibles d'être améliorés.

13. Interdiction de la discrimination ; interaction respectueuse

Étant donné que nous menons des activités commerciales dans de nombreux pays aux cultures très différentes, l'ouverture d'esprit et la tolérance ont toujours été des valeurs fondamentales de notre organisation. Un environnement de travail diversifié offre de nombreux avantages, mais les interactions qui s'y déroulent doivent être gérées judicieusement. En effet, c'est en faisant preuve d'une telle attention que les atouts de la diversité peuvent être mis en évidence.

Nous sommes convaincus qu'un lieu de travail diversifié renforce nos capacités d'innovation : en tirant parti de la multiplicité des origines, des cultures, des langues et des idées apportées par nos employés, nous pouvons exploiter un véritable avantage concurrentiel. C'est pourquoi nous nous engageons à traiter tous nos employés actuels et futurs de manière juste et équitable, et à appliquer les principes de l'égalité des droits. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination ou de harcèlement sur le lieu de travail.

14. Santé et sécurité sur le lieu de travail

Le respect des normes de santé et de sécurité est l'un des fondements de nos activités. Nous sommes conscients de la responsabilité qui nous incombe dans ce domaine et nous l'aborderons de manière méthodique, en menant de nombreuses campagnes visant à garantir que notre environnement de travail reste sûr et sain. Notre stratégie dans ce domaine est systématique et repose sur des mesures techniques, organisationnelles et relatives au personnel.

Nous visons à apporter des améliorations continues chaque fois que cela s'avère judicieux et financièrement possible. Nous contrôlons régulièrement les résultats de nos efforts pour nous assurer que nous atteignons nos objectifs.

Nous sommes tous appelés à identifier les domaines dans lesquels des améliorations peuvent être apportées et à continuer à faire ce que nous pouvons pour cultiver un meilleur environnement de travail.

Gestion de la conformité

15. Agents de conformité

Le chef du contrôle de conformité veille à ce que le code de conduite du groupe Sto soit respecté dans l'ensemble du groupe. Il coordonne les contacts locaux en matière de conformité et facilite l'échange d'expériences et de bonnes pratiques au sein de ce réseau.

Une personne de contact locale chargée de la conformité a été désignée dans chaque entreprise Sto. Elle est notamment chargée des tâches suivantes :

- Servir de point de contact pour les employés qui ont besoin d'aide et de conseils.
- Coordonner les activités de conformité au niveau local.
- Soutenir et réaliser le contrôle de conformité.

16. Signalement des infractions et système de dénonciation

Il est essentiel que nous sachions reconnaître les infractions graves à ce code de conduite afin de pouvoir y remédier rapidement et définitivement. Les employés du groupe Sto doivent jouer un rôle actif dans le respect du code de conduite et sont tenus de signaler toute infraction. Dans la plupart des cas, les employés doivent chercher à avoir une discussion individuelle avec leur supérieur, un collègue en position de confiance ou la personne de contact compétente en matière de conformité.

Toutefois, pour faire face aux infractions graves au code de conduite, nous avons également mis en place un système de dénonciation qui constitue une option supplémentaire pour signaler des faits graves tels que le harcèlement sexuel par un superviseur, la dissimulation d'un pot-de-vin ou les violations de l'environnement. Le système de dénonciation est à la disposition de nos employés 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Il est accessible via un site web sécurisé dans tous les pays où Sto est représentée.